

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 07 février 2017

Convocation du 01/02/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 14/02/2017.

L'an deux mil dix-sept, le sept février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Christophe GAINON, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Mireille FOURMOND, Thierry MARCHAU, Armelle PONCET.

**Absents** : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER.

**Bon pour pouvoir** : de Nicolas DAVIAUD à Roger FRESNEAU  
de Dominique GIRARD à Christophe GAINON

---

DCM 2017-06

ADEQUAT

Le Maire informe le conseil municipal que l'achat d'échelle nécessaire aux adjoints technique territoriaux et à l'église ont fait l'objet d'une commande pour un montant de 1 257.80€ TTC. Le paiement se fera à réception de la facture en investissement et demande l'acceptation au conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents l'achat d'échelle nécessaire aux adjoints technique territoriaux et à l'église pour un montant de 1 257.80€ TTC à ADEQUAT.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 13/02/2017  
Le Maire,  
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 14/02/2017  
Et de la publication, le 14/02/2017

 